

Ville de WASSELONNE



N°8/2023

Registre des arrêtés techniques  
N° de nomenclature 6 Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police municipale

## ARRETE DU MAIRE

### ----- Le Maire de la Ville de WASSELONNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L 141-2, R. 116-2 et R. 141-14,

VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, les endroits de grand rassemblement, la prévention des accidents, la circulation,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

En raison du déménagement de Mme Angelika GOLDENBERGER au n°102 rue du Général de Gaulle à WASSELONNE, quatre places de stationnement situées devant ledit immeuble seront réservées pour les véhicules de déménagement.

#### ARTICLE 2 -

Cette mesure sera applicable du 27 février au 1<sup>er</sup> mars 2023 de 7h à 18h.

#### ARTICLE 3 -

La signalisation routière réglementaire sera mise en place par le pétitionnaire.

#### ARTICLE 4 -

Toutes mesures seront prises par le pétitionnaire pour garantir la sécurité au droit du chantier.

#### ARTICLE 5 -

Le pétitionnaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour ne pas détériorer les installations aussi bien publiques que privées en place.

#### ARTICLE 6 -

Malgré toutes ces précautions, le pétitionnaire restera responsable vis-à-vis des tiers et pour tous les accidents pouvant survenir du chef de son activité.

#### ARTICLE 7 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois suivant sa date de publication.

**ARTICLE 8 –**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WASSELONNE,
- Mme Angelika GOLDENBERGER, 102 rue du Général de Gaulle 67310 WASSELONNE,
- Le Service Technique Municipal,
- Affichage et Publicité,
- la Police Municipale,
- Archives.

Wasselonne, le 31 janvier 2023

**L'Adjoint au Maire,  
Jean-Philippe HARTMANN  
Par délégation du Maire**

